

Le rôle déterminant des élections... législatives !

Au moment où est rédigé cet éditorial, à la mi-avril 2017, tous ceux qui ont arrêté leur choix pour les élections présidentielles ont le souhait de voir « leur » candidat figurer au second tour et donc de le voir élu le 7 mai prochain. Aussi convient-il d'être respectueux de cette diversité des choix dans ce qui peut être écrit aujourd'hui dans notre revue.

Quelles conclusions peut-on néanmoins déjà tirer de cette confrontation électorale par bien des aspects surprenante ? L'un des candidats propose clairement de changer de Constitution. S'il l'emporte il convoquera une Assemblée constituante, chargée de faire des propositions en la matière. N'anticipons pas sur ce qu'elles pourraient être, il sera temps d'y penser tout au long de ce processus qui devrait durer plusieurs mois, voire un à deux ans selon son promoteur. S'il ne l'emporte pas, la France continuera à vivre dans le cadre de l'actuelle Constitution, le cas échéant amendée. La revue *Diasporiques/Cultures en mouvement* s'est à de multiples occasions exprimée sur les lourds problèmes que pose notre Loi fondamentale, ne serait-ce que du fait que l'élection du Président de la

République au suffrage universel direct a encore renforcé le déséquilibre structurel de la V^e République en faveur du pouvoir exécutif. Mais nous avons également écrit qu'à défaut de changer de Constitution, on pourrait au moins dans l'immédiat, dans un pays dit de droit écrit, commencer par en respecter la lettre, ce qui n'est absolument pas le cas pour certaines de ses dispositions essentielles.

UN DÉVOIEMENT DE LA LETTRE DE LA LOI FONDAMENTALE

On en est venu à « oublier » que la Constitution dispose que c'est le Gouvernement et non le Président qui « détermine et conduit la politique de la nation ». Qu'elle dit encore que les partis et groupements politiques « concourent à l'expression du suffrage ». Or ceux-ci se sont en fait adaptés à la présidentialisation du régime en délaissant leur vocation première, qui est de proposer des options politiques en les argumentant et en les mettant en débat, au profit de la constitution en leur sein de clans ayant chacun son candidat potentiel à la présidence. D'où le paradoxe consistant à confier demain, au travers des élections législatives de juin,

la responsabilité complète du pouvoir législatif mais aussi le contrôle du gouvernement à une Assemblée Nationale très majoritairement composée de membres de partis politiques largement déconsidérés.

FAIRE FACE À CES DIFFICULTÉS

Diasporiques aborde par deux fois dans le présent numéro ces questions institutionnelles, en évoquant notamment des pistes de solutions qui n'impliquent aucune modification de la Constitution¹.

La première solution est immédiatement applicable, elle implique « simplement » que le Président accepte de présider et laisse le gouvernement gouverner. Elle suppose cependant que le Président puisse choisir un Premier ministre capable de réunir une majorité acceptant de jouer le jeu dont la France a évidemment besoin : dépasser les clivages politiques au profit d'un authentique engagement « politique », au service des intérêts collectifs.

La seconde solution – à plus long terme – repose sur une modification de la loi électorale qui permettrait de gérer la perte légitime de confiance dans les seuls partis politiques pour « représenter » la population. Dans le plein respect du suffrage universel direct, l'Assemblée nationale pourrait ainsi être élue, pour partie, sur des bases formellement non partisans.

Nous avons envoyé le 3 mars dernier au journal *Le Monde* puis à d'autres organes de presse un projet de tribune libre précisant le contenu de cette proposition. En voici un extrait : « Ne pourrait-on envisager que l'Assemblée Nationale soit constituée sur la base d'un certain nombre de composantes ? L'une d'entre elles, éventuellement la plus nombreuse, serait élue selon les modalités habituelles ; une seconde représenterait les structures territoriales de la nation ; une troisième serait issue de ses forces socio-économiques ; une quatrième serait d'ordre culturel, au sens anthropologique du terme. Tous les citoyens seraient appelés à participer à l'élection de chacune de ces composantes et la représentation nationale serait ainsi plus conforme à leur demande latente d'une expression diversifiée de leur engagement sociétal. Une telle proposition ne mériterait-elle pas d'être mise en débat au seuil d'un quinquennat sans doute très différent des précédents ? ». Sans surprise de notre part, cet article, qui ne s'inscrivait pas dans une logique conflictuelle, n'a pas été retenu.

Existe-t-il une voie intermédiaire, qui permette d'aller de l'avant dès les résultats de l'élection présidentielle connus ? Nous commencerons à le savoir au soir du 23 avril, puisque c'est probablement ce premier tour qui sera décisif. ☉

¹ « Peut-on améliorer la représentation démocratique des citoyens ? » (p. 8-18) et dans l'encart Outremer (entre les pages 26 et 27).